

Bordereau attestant l'exactitude des informations - CRETEIL - 9401 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 05/03/2025 - 5539 - 2023 B 01597 - 949 437 230 - AB DEPANNE

Formulaire Cerfa n°11680*06 - Depot des comptes annuels

Cadre 1 : Identification de la societe

Denomination sociale : AB DEPANNE

Forme juridique : SAS

Capital social : 100 €

Siege social : 101 AV Roger Solengro 94500 Champigny sur Marne

Numero SIREN : 94 9437 230

RCS : Acheil



Cadre 2 : Nature du depot

☒ Comptes annuels - Comptes a neant

Date de cloture de l'exercice : 31/12/2023

Cadre 3 : Identification du deposant

Nom, prenom : SOUENNE Baptiste

Qualite : ☐ Gerant ☒ President

Adresse : 101 AV Roger Solengro 94500 Champigny / Marne

Telephone : _____

Email : BAPTISTE.SOUENNE@live.fr

Cadre 4 : Signature

Date : 27/02/2025

Signature : _____

BILAN NÉANT

Société : SAS AB DEPANNE

Numéro SIRET : 949437230 00012

Exercice comptable : Du 01/01/2023 au 31/12/2023

Nous, soussignés JOUENNE Baptiste agissant en qualité de président de la société AB DEPANNE, attestons que pour l'exercice comptable mentionné ci-dessus, la société n'a enregistré aucune activité économique et ne présente donc ni produits, ni charges, ni résultat.

Bilan au 31/12/2023 :

- Total actif : 0 €
- Total passif : 0 €
- Résultat de l'exercice : 0 €

Compte de résultat :

- Chiffre d'affaires : 0 €
- Charges : 0 €
- Résultat net : 0 €

En conséquence, aucun document comptable annexé (bilan, compte de résultat, annexes comptables) n'est présenté pour cet exercice.

Fait à Champigny, le 27 février 2025

Jouenne Baptiste



SOCIÉTÉ AB DEPANNE

Société par actions simplifiée (SAS)

Au capital de 100 €

Siège social : 101 AVENUE Roger Salengro 94500 Champigny sur Marne

RCS Créteil n° 949437230

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

DU 27 février 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept février, à dix heures, les associés de la société AB DEPANNE se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social de la société.

L'assemblée est présidée par JOUENNE Baptiste, en sa qualité de Président.

Après vérification de la feuille de présence, il est constaté que les associés représentant la totalité du capital social sont présents ou représentés.

L'ordre du jour est le suivant :

1 - Présentation des comptes annuels à néant de l'exercice clos le 31/12/2023

2 - Approbation des comptes et affectation du résultat

Le président expose que la société n'a eu **aucune activité au cours de l'exercice écoulé**, et présente des comptes à **néant** (bilan et compte de résultat à zéro).

Après lecture des documents, l'assemblée :

- **Approuve les comptes annuels à néant**
- **Donne quitus au gérant/président pour sa gestion**
- **Décide d'affecter le résultat à zéro**

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 10h30.

Fait à Champigny sur Marne, le 27 février 2025.

Le président :

JOUENNE Baptiste

